

Période rouge réglementant l'emploi du feu jusqu'au 4 mars 2019

Vous êtes ici : Accueil | A la une article - page d'accueil, Actualités, Arrêté, Edito, Environnement | Période rouge réglementant l'emploi du feu jusqu'au 4 mars 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET
DES ALPES-MARITIMES**

Pour prévenir tout risque d'incendie, la préfecture des Alpes Maritimes a décidé d'instaurer une [période ROUGE mobile](#) d'interdiction de l'emploi du feu dans le département des Alpes-Maritimes, [jusqu'au lundi 4 mars 2019 inclus](#), telle que prévue par l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014.